

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	2021/19 Paraphe : BS
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE Délibération n°DB2021/16	

Nombre de membres

En exercice : 24

Présents : 19

Votants : 21

POUR : 21 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le dix mars deux mille vingt et un, à 18h30, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Benoit SINGLIT

Date de la convocation : 03/03/21

Mme Françoise PAYEN est élue secrétaire de séance.

Présents : Mmes ANDREY Danielle, PAYEN Françoise et Mrs CANIVENQ Roland, COLSON Pascal, DANNEAUX Dominique, DAUPHY Bruno, DEMISSY Pierre, DE POUILLY Jean, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, LAURENT-CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, NANJI Désiré Léopold, POTRON Pierre, RICHELET Jean-Pol, SALEZ René, SINGLIT Benoit.

Ayant donné pouvoir de vote : Mme LAMPSON Nadège ayant donné pouvoir de vote à M. DUGARD Yann et M. THIERION Vincent ayant donné pouvoir de vote à M. NANJI Désiré Léopold.

OBJET : AVENANT AU MARCHE DE FOURNITURE ELECTRICITE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 5211-10, L. 5214-16 et suivants relatifs aux communautés de communes ;

Vu le Code de La commande publique, et notamment ses articles L. 2124-1 à L. 2124-4, L. 2194-1 R. 2161-2, R. 2161-3, R. 2161-5, R. 2185-1, R. 2185-2 ;

Vu la délibération DC2020/55 du 09 septembre 2020 donnant délégation au Bureau pour prendre toute décision concernant l'attribution des marchés de travaux, de fourniture, de services et des accords-cadres, d'un montant supérieur ou égal à 90 000 HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui entraînent une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération du Bureau du 08/12/2020 autorisant le Président à signer le marché d'acheminement et de fourniture d'électricité à Total-Direct Energie ;

Considérant que le marché a été passé dans le cadre d'un groupement de commande dont les membres sont la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise et la ville de Vouziers ;

Considérant que deux sites correspondants à des tarifs de segment C3 (ex tarifs verts) ont été ajoutés aux points de livraison et qu'il s'agit de sites correspondant aux captages d'eau potable de la ville de Vouziers ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant relatif à l'ajout des prix pour les tarifs correspondant au segment C3 du marché de fourniture d'électricité conclu avec Total Direct Energie
- D'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir.

Le Président,


Benoit SINGLIT

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le 18 MARS 2021
et de sa publication ou notification le 18 MARS 2021